

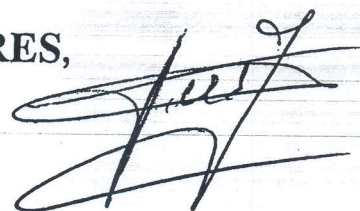
00  
BURKINA FASO

-----  
Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2011-1097 /PRES/PM/MAECR/  
MTPEN/MEF portant ratification de la  
Convention de Dakar révisée relative à  
l'Agence pour la sécurité de la navigation  
aérienne en Afrique et à Madagascar  
(ASECNA), adoptée à Ouagadougou au  
Burkina Faso le 12 janvier 2010 et signée à  
Libreville en République gabonaise le 28 avril  
2010.

*Visa CF N° 0802  
30-12-2011*

  
LE PRESIDENT DU FASO,  
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,



- VU la Constitution ;
- VU la loi n° 002-2011/AN du 22 mars 2011 portant autorisation de ratification de la Convention de Dakar révisée relative à l'Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA), adoptée à Ouagadougou au Burkina Faso le 12 janvier 2010 et signée à Libreville en République gabonaise le 28 avril 2010 ;
- VU la décision n° 2011-013/CC du 25 mai 2011 sur la conformité à la Constitution de la Convention de Dakar révisée relative à l'Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA) adoptée à Ouagadougou au Burkina Faso le 12 janvier 2010 et signée à Libreville en République gabonaise le 28 avril 2010 ;

## DECRETE

**ARTICLE 1 :** Est promulguée la loi n° 002-2011/AN du 22 mars 2011 portant autorisation de ratification de la Convention de Dakar révisée, relative à l'Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA), adoptée à Ouagadougou au Burkina Faso le 12 janvier 2010 et signée à Libreville en République gabonaise le 28 avril 2010.

**ARTICLE 2 :** Le Ministre des affaires étrangères et de la coopération régionale, le Ministre des transports, des postes et de l'économie numérique et le Ministre de l'économie et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 30 decembre 2011



Le Premier Ministre

Beyon Luc Adolphe TIAO

Le Ministre des transports, des postes  
et de l'économie numérique

Le Ministre des affaires étrangères  
et de la coopération régionale

Gilbert G. Noël OUEDRAOGO

Le Ministre de l'économie et des finances

Yipène Djibril BASSOLE

Lucien Marie Noël BEMBAMBA